

Le tri des ampoules et des néons

Retrouvez toutes les informations relatives au tri des ampoules et des néons.

LES LAMPES QUI SE RECYCLENT

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elle portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elles ne doivent pas être jetées avec les ordures ménagères, ni dans le conteneur à verre.



Les lampes fluo-compactes



*Lampe fluo-compacte
classique*



*Lampe fluo-compacte
boule*



*Lampe fluo-compacte
sans ballaste*



*Lampe fluo-compacte
torsade*

Les autres lampes



*Lampe à diodes
électro-luminescentes*



Tube fluorescent



*Lampe sodium haute
pression*



*Lampe à iodure
métallique*

LA COLLECTE DES LAMPES

Déposez vos lampes en déchetterie.

Rapportez vos lampes en magasin : tout magasin qui vend des lampes a l'obligation de reprendre les lampes usagées de ses clients (commerce de proximité, grande surface, magasin de bricolage, etc.).

LE RECYCLAGE DES LAMPES

Que deviennent vos lampes usagées ?

Les lampes sont prises en charge par Récyllum, l'éco-organisme à but non lucratif qui organise la collecte et le recyclage des lampes usagées en France. La collecte et le recyclage des lampes sont intégralement financés par l'éco-contribution que chacun paye en achetant une lampe neuve. Les lampes se recyclent à plus de 90% de leur poids.



CHÂTEAUX MÉTROPOLE

Hôtel de ville
CS 80509
36012 Châteauroux Cedex
Ouverture du lundi au vendredi, de 9h à 17h.